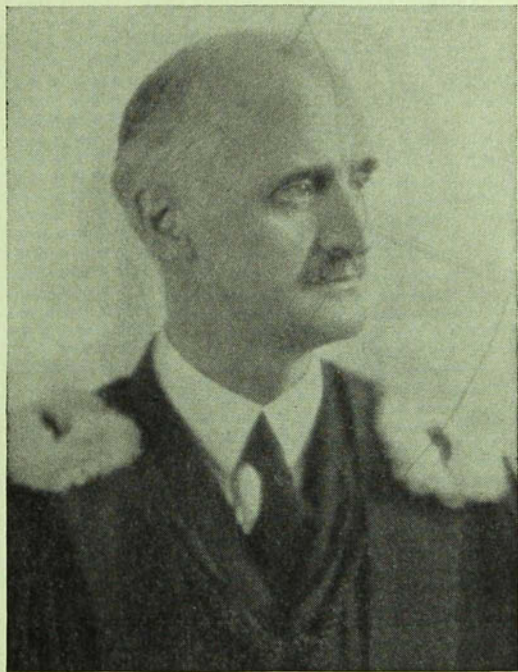


Une noble carrière

M^e Antonio Perrault



L'OEUVRE DES TRACTS

Institut Social Populaire

Directeur: R. P. ARCHAMBAULT, S. J.

Publie tous les deux mois une brochure sur des sujets variés et instructifs

10. *Le Mouvement ouvrier au Canada.* Omer Héroux
12. *Les Familles au Sacré Cœur.* R. P. Archambault, S. J.
14. *La Première Semaine sociale du Canada.* R. P. Archambault, S. J.
15. *Sainte Jeanne d'Arc* R. P. Chossegros, S. J.
17. *Notre-Dame de Liesse* R. P. Lecompte, S. J.
18. *Les conditions religieuses de notre société.* Le cardinal Bégin
19. *Sainte Marguerite-Marie.* Une Religieuse
22. *L'Aide aux œuvres catholiques.* R. P. Adélarde Dugré, S. J.
24. *La Formation des Elites.* Général de Castelnau
26. *La Société de Saint Vincent-de-Paul.* XXX
28. *Saint Jean Berchmans* A. Dragon, S. J.
30. *Le Maréchal Foch* XXX
31. *L'Instruction obligatoire.* R. P. Barbara, S. J.
32. *La Compagnie de Jésus* Ad. Dugré, S. J.
33. *Le Choix d'un état de vie (jeunes gens).* R. P. d'Orsonnens, S. J.
33a. *Le Choix d'un état de vie (jeunes filles).* R. P. d'Orsonnens, S. J.
34. *Les Congrès eucharistiques internationaux.* R. P. Archambault, S. J.
38. *Contre le blasphème, tous!* Al. Dugré, S. J.
42. *Saint Gérard Majella.* Abbé P.-E. Gauthier
44. *Le Bienheureux Grignon de Montfort.* F. Ananie, F. S. G.
45. *Monseigneur François de Laval.* R. P. Lecompte, S. J.
46. *Les Exercices spirituels de saint Ignace.* S. S. Pie XI
47. *La Villa La Broquerie.* R. P. Archambault, S. J.
48. *Saint Jean-Baptiste.* R. P. Alex. Dugré, S. J.
51. *Monseigneur Alexandre Taché.* R. P. Latour, O. M. I.
56. *Contre le travail du dimanche.* R. P. Archambault, S. J.
57. *L'Œuvre de la Villa Saint-Martin.* R. P. Gustave Jean, S. J.
58. *Monseigneur Laffèche.* R. P. Ad. Dugré, S. J.
59. *Le Bienheureux Bellarmin.* R. P. Archambault, S. J.
60. *La Vénérable Bernadette Soubirous.* Abbé P.-E. Gauthier.
62. *Le Recrutement des Retraitants.* XXX
64. *L'Œuvre du curé Labelle.* Abbé H. Lecompte
65. *Saint François Xavier.* Abbé C. Rondeau
67. *Le Catholicisme en Chine.* Mgr Beaupin
68. *Le Jubilé de 1925.* XXX
71. *Saint Pierre Canisius.* R. P. Lecompte, S. J.
72. *Sainte Marie-Sophie Barat.* R. S. C. J.
73. *Nos martyrs canadiens.* P. Archambault, S. J.
74. *Les Servites de Marie.* R. P. Lépicié, O. S. M.
75. *Les Clubs sociaux neutres.* Abbé C. Gagnon
76. *La Presse catholique.* Mgr Elias Roy
77. *L'A. C. J. C.* Chanoine Courchesne
79. *Encyclique sur la fête du Christ-Roi.* S. S. Pie XI
80. *La Retraite spirituelle.* S. Alph. de Liguori
81. *Une enquête sur le scoutisme français.* XXX
82. *Le Secrétaire des Familles.* Dr Elzéar Miville-Dechêne
83. *Le Dr Amédée Marsan.* R. P. Léopold, O. C. R.
84. *Comment lutter contre le mauvais cinéma.* Léo Pelland, avocat
86. *Saint Louis de Gonzague, confesseur.* R. P. Plamondon, S. J.
87. *La Transgression du devoir dominical.* XXX
90. *André Grasset de Saint-Sauveur.* XXX
91. *Sauvez vos enfants du cinéma meurtrier!* R. P. Archambault, S. J.
95. *Réplique du bon sens — II.* Capitaine Magniez
96. *Marie de l'Incarnation.* R. P. Farley, C.S.V.
97. *Dimanche es Cinéma.* Chanoine Harbour
98. *Thaumaturge de chez nous.* J. Dugas, S. J.
100. *Le Rapport Boyer sur le cinéma.* XXX
102. *Les Retraites fermées en Belgique.* R. P. Laveille, S. J.
104. *Répliques du bon sens — III.* Capitaine Magniez
106. *Les Retraites fermées.* Ferdinand Roy
108. *L'Encycl. « Miserentissimus Redemptor ».* S. S. Pie XI
110. *L'Apostolat.* Rodolphe Laplante
111. *Réplique du bon sens — IV.* Capitaine Magniez
112. *Le Drapeau canadien-français.* R. P. Archambault, S. J.
113. *L'Université Pontificale Grégorienne.* XXX
114. *La Retraite fermée.* Roland Millar
115. *L'Action catholique.* Mgr P.-S. Desranleau
116. *Un diocèse canadien aux Indes.* R. P. E. Gagnon, C. S. C.
117. *Le Mois du Dimanche.* R. P. Archambault, S. J.
118. *Pour le repos dominical.* D. B.
119. *Le Problème de la natalité.* Mussolini
121. *La Femme canadienne-française.* Sr Marie du Rédempteur, S. G. C.
123. *Charte officielle du Syndicalisme chrétien.* E. S. P.
124. *Le Sens social.* Abbé Joseph-C. Tremblay
125. *Sa Sainteté Pie XI.* Cardinal Rouleau
127. *L'Encyclique « Mens Nostra ».* S. S. Pie XI
128. *La Destinée morale de la femme.* Marie-Thérèse Archambault
129. *Les Retraites fermées.* Dr Joseph Gauvreau
130. *Le B. Albert le Grand.* R. P. Richer, O. P.
131. *La Tempérance — I.* S. G. Mgr Courchesne
132. *Les Bénédictins.* Dom Léonce Crenier, O. S. B.
133. *La Médaille miraculeuse.* R. P. Plamondon, S. J.
136. *La Formation d'une élite féminine.* Marguerite Bourgeois
137. *L'Eucharistie et la Charité.* C.-J. Magnan
139. *La Tempérance — II.* S. G. Mgr Courchesne
141. *L'Ouvrier en Russie.* E. S. P.
142. *L'Action catholique.* Mgr Eugène Lapointe
143. *La Russie en 1930.* Dr Georges Lodygensky
144. *Le Scoutisme canadien français.* R. P. Paul Bélanger, S. J.
145. *L'Aumône.* Mgr Charles Lamarche
146. *Le Monument du Souvenir canadien.* L'hon. Rodolphe Lemieux
153. *Un groupe de jeunesse catholique.* Abbé Aurèle Parrot
154. *La Sanctification du Dimanche.* XXX
158. *La Société St-Vincent-de-Paul à Montréal.* J.-A. Julien
159. *Le Malaise économique.* Nos évêques
163. *Les Carrières — I.* Mgr Pâquet et P. L. Lalande, S. J.
165. *Les Carrières — II.* A. Perrault, C.R., et J. Sirois, N.P.
167. *Les Carrières — III.* Dr J. Gauvreau et A. Mailhiot
168. *Les Carrières — IV.* S. Exc. Mgr Vachon et A. Bédard
171. *L'Héroïque Aventure.* R. P. Gérard Goulet, S. J.

M^e Antonio Perrault¹

par le P. Joseph-P. ARCHAMBAULT, S. J.

Comme tant d'autres de ses amis, je suis allé prier auprès du corps de M^e Antonio Perrault. Seul, à cette heure matinale, dans le grand salon où, entouré de sa nombreuse famille, il vécut des jours heureux, j'ai pu contempler à loisir ses traits raidis par la mort. Le visage, si mobile jadis, s'est figé en un masque pâle et rigide. Mais une expression de paix le recouvre. Les yeux sont clos, les lèvres fermées. Seules les mains que son chapelet enlace semblent encore vivantes, comme si elles continuaient, suivant leur rythme habituel, à repasser ses grains usés par un contact quotidien.

Que de souvenirs montent alors à ma mémoire! Ils se déroulent sur la trame d'une vie de labeur et de foi, animée par une intelligence droite et claire, marquée de fortes convictions, sillonnée de luttes vigoureuses, assez vives parfois, mais où la charité chrétienne ne perdait jamais ses droits.

Il me revient d'abord un incident lointain où m'apparut pour la première fois la personnalité de M. Perrault. C'était en 1905, à un congrès de l'A. C. J. C., dont il était alors le président général. Quelques membres différaient d'opinion avec lui. L'un d'eux le critiqua même assez vivement. La séance terminée, il vint cependant lui tendre la

1. Ces pages, retouchées et augmentées de quelques détails biographiques, ont paru d'abord dans *Relations*. Elles sont suivies de quelques passages, extraits des conférences de M. Perrault, qui le font connaître sous le triple aspect de juriste, de patriote, de catholique.

M. Perrault naquit à la Malbaie le 15 septembre. Son père était avocat et député de Charlevoix à la Chambre des Communes. Il fit ses humanités au Séminaire de Québec et son droit à l'université Laval de Montréal. Admis au barreau en juillet 1906, il entra d'abord à l'étude Gouin (sir Lomer Gouin), Lemieux (l'honorable Rodolphe Lemieux), Murphy et Bérard. De 1919 à 1930, il pratiqua en société avec M^e Maxime Raymond, député fédéral de Beauharnois, puis, de 1934 à sa mort, avec son fils Jacques.

main. Blessé, M. Perrault se détourna et, le front haut, continua son chemin. Mais au début de la réunion suivante, il prit la parole: « M..., dit-il, m'a tendu la main, à la fin de la séance de ce matin. Je l'ai refusée. J'ai eu tort. J'ai manqué à la charité. Je le regrette et m'en excuse. » Et aux applaudissements de tous, les deux antagonistes se serrèrent la main.

Tout M. Perrault est là: attaché aux idées qu'il estimait justes, ardent et habile à les défendre, violent même parfois, mais oubliant, la bataille terminée, les coups reçus et prêt, s'il est allé trop loin, aux réparations qui s'imposent.

Rien d'étonnant qu'il ait opté pour la carrière du droit: elle répondait à ses talents et à ses goûts. Elle devint la grande occupation de sa vie. Il ne tarda pas à s'y tailler une place de maître. Ses connaissances légales, la perspicacité de son esprit, sa parfaite intégrité lui attirèrent de nombreux clients. Choisi par Mgr Bruchési, qui l'avait en haute estime, comme avocat de la corporation archi-épiscopale de Montréal, il continua à remplir la même tâche sous ses successeurs. Il fut pour tous un conseiller, non seulement juridique, mais social. Que de problèmes épineux il dut étudier et s'efforcer de résoudre dans la légalité et la justice! La politique ou du moins les chefs politiques auraient bien voulu s'attacher un homme aussi brillant. Quelques brèves expériences lui laissèrent un mauvais goût. Son caractère d'ailleurs se prêtait peu à une discipline de parti. Il se contenta de diverses interventions publiques quand les intérêts de notre nationalité menacée exigeaient le concours de tous les hommes de cœur.

A son travail de bureau, M. Perrault joignit l'enseignement universitaire. Dès 1912, il était nommé professeur de droit commercial. Il le demeura près de trente ans, jusqu'en 1940, ce qui nous valut son monumental *Traité de Droit commercial* en trois

volumes (I, 400 pages; II, 500 pages; III, 1100 pages). Il occupa aussi, de 1913 à 1920, le poste de secrétaire de la faculté de Droit et, durant plusieurs années, celui de président du bureau des examinateurs du barreau.

Fondée sous son inspiration en 1940, *la Revue du Barreau* le choisit comme son premier directeur. Il l'était encore à sa mort, quatorze ans plus tard. « Il en signa, en janvier 1941, écrit le secrétaire de la revue, le premier article, « Aux lecteurs », et par la suite plus de quatre-vingts. Aucune matière n'a été publiée depuis dans la revue sans passer au creuset de sa critique et de son jugement. Sa participation personnelle est surtout signalée par sa rubrique, « la Critique des arrêts », où il apportait toutes les qualités de son extrême lucidité, son extraordinaire érudition juridique, la somme de ses expériences dans la pratique du droit, et une puissance de synthèse et d'expression peu commune dans nos publications. »

Les confrères de M. Perrault reconnurent sa supériorité. Ils l'éluèrent en 1944 bâtonnier de Montréal, puis bâtonnier de la province de Québec. Le gouvernement provincial l'avait nommé en 1929 membre du Conseil de l'Instruction publique. Il comprit l'importance de cet organisme et contribua à lui faire jouer le rôle qui lui était dévolu dans l'orientation et les progrès de notre enseignement.

Ces occupations suffisaient amplement à remplir une vie d'homme. Pas celle de M. Perrault. L'ardeur de ses convictions et la générosité de son tempérament l'entraînèrent vers d'autres champs d'action. Il avait fait l'apprentissage de l'apostolat, durant sa jeunesse, à l'A. C. J. C. et aux Conférences de Saint-Vincent-de-Paul. Il devait rester fidèle à ce devoir jusqu'à sa mort. Le suivre sur cette route, qui déboucha sur tant d'œuvres, nous est impossible: c'est tout un livre qu'il faudrait écrire. Je me contenterai

de signaler sa participation à deux organismes où une collaboration commune me permit de connaître et d'apprécier l'ampleur de son zèle.

Née de la Ligue des Droits du français, *l'Action française*, devenue de nos jours *l'Action nationale*, compta M. Perrault parmi ses membres les plus actifs. Il y avait été attiré par deux de ses grands amis: le chanoine Lionel Groulx, qui lui a consacré de touchants souvenirs, et le curé du Saint-Enfant-Jésus, l'inoubliable abbé Perrier, dont il était le paroissien. C'est dans le salon du presbytère que se tenaient les réunions tous les quinze jours. Elles duraient de huit heures à onze heures, et parfois plus tard. Si occupé fût-il, M. Perrault n'en manquait aucune. Quel souvenir agréable nous en avons tous gardé! L'hospitalité du curé était proverbiale. Les affaires sérieuses terminées, nous nous réunissions autour de sa table où s'engageait une conversation intime. M. Perrault en faisait pour une bonne part les frais. Il savait y mettre le mot piquant, faire naître d'assez vives discussions, fournir sur les faits du jour d'intéressantes précisions.

L'Action française avait pour but de maintenir et de développer le patrimoine national de notre groupe ethnique. Cette cause lui était chère. On connaît ses luttes pour la défense de nos lois françaises. On ignore peut-être combien il était attaché à tout ce qui constitue notre patrimoine. Qui repasserait les huit volumes de la revue serait étonné d'y retrouver si souvent son nom. Il participa, par des études remarquables, aux grandes enquêtes sur notre avenir politique, nos forces nationales, notre capital humain, notre problème économique. Il traita les sujets les plus variés, depuis notre régime scolaire et notre représentation à Ottawa jusqu'au bilinguisme et au syndicalisme catholique. Chacun de ses articles porte la marque de son esprit clair, de son jugement ferme, de son patriotisme éclairé. Son

attachement à la justice sociale, au relèvement de la classe ouvrière, tel que l'entendent les papes, s'y est manifesté plus d'une fois.

La collaboration de M. Perrault aux Semaines sociales du Canada fut non moins active. Conférencier à la première Semaine, en 1920; membre, dès les débuts et jusqu'à sa mort, de la Commission générale, il apporta à cette institution un concours dont seul, peut-être, j'ai pu mesurer toute la valeur. Son nom figure au programme de sept Semaines. Là aussi il sut traiter des sujets variés et non des plus faciles. Il s'en acquitta avec une véritable maîtrise. Sa conférence, à la première Semaine, sur « l'Action sociale » lui valut de chaleureux éloges de Mgr Bruchési, qui demanda que le texte en fût « répandu dans les usines, dans les manufactures, dans les ateliers, dans les banques, partout où il y a des patrons et des ouvriers ».

M. Perrault n'était pas homme à bâcler un travail, à se contenter de l'à-peu-près dans ses exposés, à se fier aux affirmations et aux appréciations des autres. Il recueillait une documentation de première main, en allant directement aux sources, il se formait un jugement personnel, il revêtait sa pensée d'une forme claire et élégante. Sa conférence, à la Semaine de 1945, sur « La religion, la culture et la liberté au Canada », la dernière qu'il ait donnée, est un modèle du genre. On n'en trouve peut-être pas qui l'égale. Il m'avoua s'y être préparé par des recherches et des lectures durant plusieurs mois et y avoir consacré entièrement ceux de juillet et d'août.

Mais cet apport culturel que M. Perrault fournit aux Semaines sociales, si important fût-il, ne constitue pas son unique et, j'oserais presque dire, sa principale collaboration à l'œuvre entreprise par notre Commission générale. Fidèle à nos réunions, intéressé au choix du sujet et des conférenciers,

attentif à l'élaboration du programme et aux idées qui seraient exprimées, il fut pour le président de la Commission un conseiller fidèle et averti. Que de fois je suis allé le consulter, lui soumettre un cas difficile, chercher une solution que je me sentais incapable de trouver. Son accueil, malgré ses occupations pressantes, fut toujours cordial, affectueux même. Il me traitait en ami, presque en frère.

L'année 1954 fut dure pour M. Perrault. Le cœur faiblissait sans cesse. Il se savait frappé à mort. Son rêve était de terminer ses jours dans une maison religieuse où il pourrait recevoir les soins matériels et spirituels dont il aurait besoin. Plusieurs démarches demeurèrent infructueuses. Mais le bon Dieu lui épargna l'inactivité qu'il redoutait. Depuis quelque temps le médecin ne lui permettait plus qu'une demi-journée, le matin, à son bureau. Grand sacrifice pour un homme d'une telle activité et en pleine possession de ses facultés cérébrales. Mais il travaillait à sa chambre. Le numéro de *la Revue du Barreau*, paru après sa mort, contient encore deux de ses articles. Et il profita de ce répit pour assister aux messes de l'après-midi et y communier. Ce secours spirituel lui fut particulièrement cher durant les trois jours qu'il passa à l'hôpital avant sa mort. Sa dévotion à l'Eucharistie n'était pas née avec sa maladie. Elle datait de loin et s'enracinait dans son grand esprit de foi. De ses nombreuses conférences, une des plus remarquables est celle qu'il prononça au congrès eucharistique de Chicago, en juin 1926. « En méditant devant les tabernacles, disait-il, en assistant à la messe, en communiant, les membres des classes dirigeantes comprendront qu'ils occupent dans notre société un poste de service; ils verront le nombre et l'étendue des obligations qui y sont attachées. Ils apercevront dans les fonctions publiques ou l'exercice des professions plus que l'accomplissement matériel de certaines besognes; ils découvriront

dans leur labeur quotidien la portée sociale, ils y mettront une notion supérieure, un idéal dominant toutes les manifestations de leur activité, une pensée spirituelle et chrétienne. » Mais toute la conférence serait à citer.

Rappelé à Dieu, M^e Perrault ne disparaît pas complètement de la scène de ce monde. Sa présence persiste dans les milieux où il vécut, invisible, mais non moins agissante, étendant même plus loin sa bienfaisante influence.

Il nous laisse en effet une œuvre écrite considérable. Sauf son *Traité de Droit commercial*, ses multiples tâches ne lui permirent d'écrire aucun livre. Mais ses articles et conférences constituent une somme littéraire dont peu d'auteurs peuvent se glorifier. A ses quatre-vingt-neuf articles de *la Revue du Barreau*, il faut en ajouter près d'une trentaine publiés dans *l'Action française* et vingt-deux dans les « Mémoires » de la Société Royale du Canada, dont il était membre depuis 1917, et où il devait, d'après les règlements, présenter une étude tous les deux ans. Plusieurs consistèrent en une critique littéraire, genre dans lequel il excellait. Les volumes des Semaines sociales, répandus dans toutes les bibliothèques du pays et même à l'étranger, contiennent le texte intégral de ses sept conférences. Deux furent tirées à part : celle de 1920, à la demande expresse de l'archevêque de Montréal, et celle de 1945, qui vaut bien un volume avec ses quatre-vingts pages grand format. Ajoutons encore plusieurs autres conférences et allocutions, disséminées dans diverses collections ou revues, telles « La participation des laïcs à l'apostolat intellectuel de l'Église » et « Le Droit, soutien de l'ordre international », parues dans les volumes de l'Académie de Saint-Thomas-d'Aquin, qui le comptait parmi ses membres fondateurs. L'Institut social populaire pour sa part en a publié quatre en brochures de trente-deux pages, entre

autres, son discours au congrès eucharistique de Chicago.

M. Perrault nous laisse aussi son exemple: cette vie toute de droiture, de labeur, d'apostolat social, de lutttes incessantes, de foi vive et rayonnante. Rares sont les hommes qui, durant une aussi longue carrière, fient preuve d'une telle fidélité à leur devoir, d'un tel attachement à leur nationalité, d'un tel dévouement à l'Église. Les sacrifices, bien qu'il les ressentît, n'ont jamais compté pour lui quand les principes étaient en jeu. Ni influence, ni promesse, ni récompense ne pouvaient briser son irréductible opposition à tout ce qui lui paraissait reculade ou même simple compromission. Sa fierté de catholique et de Canadien français ne fléchit jamais. Il sut rester debout quand se baisser lui eût été si « profitable ». Sa taille morale en grandit, elle en imposa même à ses adversaires. En ces jours où tant d'appâts et de pièges menacent notre jeunesse, celle-ci pourrait-elle s'inspirer d'un plus beau modèle ?

M. Perrault nous laisse enfin sa nombreuse famille. Père de quatre enfants, dont l'un mourut en bas âge, il eut, des trois survivants, dix-huit petits enfants¹. Splendide moisson qu'il regardait s'étendre avec fierté, sans méconnaître les sacrifices qu'impose une telle croissance. Mais il savait le rôle irremplaçable des familles nombreuses. Élevées chrétiennement, dans un foyer uni qui travaille et qui prie, elles constituent la grande force de notre nationalité, la source la plus certaine de sa survivance.

Non, la lumière bienfaisante qu'irradiait la vie de M. Perrault n'est pas près de s'éteindre. Grâce à Dieu, elle rayonnera encore longtemps dans les esprits et les cœurs de ses compatriotes.

1. M. Perrault avait épousé Marguerite Mousseau, fille d'un ancien premier ministre de la province de Québec, l'hon. J.-A. Mousseau. Lui survivent ses filles, Mmes Jean Panet-Raymond et André Laurendeau ainsi que son fils et associé Jacques, professeur à la faculté de Droit de l'Université de Montréal et président du comité d'administration du *Devoir*.

Le juriste ¹

Le droit international, tel que nous le concevons présentement, a pris, depuis les vingt dernières années, un développement considérable.

Il y eut dans le passé, notamment à partir du dix-septième siècle, des essais de réglementation internationale positive, visant, par exemple, la situation des neutres en temps de guerre maritime, la saisie des navires et de leur cargaison, le blocus, la contrebande de guerre, les fonctions et les privilèges des ambassadeurs. C'était déjà une ébauche de codification partielle du droit international. Mais ces règles, acceptées par les États, réglementaient principalement la guerre, avec cette conséquence que les conventions adoptées en temps de paix devenaient lettre morte une fois la guerre déclarée. Cette réglementation de la guerre était tout de même un progrès.

La Cité antique n'admettait aucun droit pour l'étranger. Il existait alors, il est vrai, — je l'ai noté il y a un instant, — l'une des sources du droit international, les traités d'alliance, les conventions conclues entre les États. Mais le droit qui en résultait, étant à fondement religieux, n'existait qu'entre peuples voisins réunis par une similitude de race et de religion, peuplades de l'ancienne Chaldée, certaines cités grecques ou étrusques. La Cité antique, sorte d'association à caractère religieux, était fermée, exclusive, possédant un droit qui ne valait que pour ses membres. Tite-Live nota qu'il y avait guerre éternelle entre les Grecs et les étrangers. La loi des Douze Tables, l'une des bases du droit romain, contenait cette affirmation: *Adversus hostem aeterna auctoritas esto.* (Sois l'autorité éternelle à l'égard de l'étranger.) Ce qui caractérisa les peuples conquérants de l'antiquité, ce fut la guerre, guerre de domination et de destruction. Au temps

1. Extrait d'une conférence sur « le Droit, soutien de l'ordre international » prononcée à la séance d'ouverture de la quatorzième session de l'Académie canadienne de Saint-Thomas-d'Aquin, le 18 octobre 1944, à l'université de Montréal, et publiée en brochure par l'Institut social populaire (n° 370).

de la puissance de Rome, comment pouvait-on concevoir un droit international ? Rome avait établi un empire universel.

Le christianisme orienta l'humanité vers une autre fin et lui apporta une doctrine nouvelle pour y atteindre. Le christianisme, proclamant frères tous les hommes, créés par un même Dieu et destinés à retourner vers lui, donnant à la religion, aux relations de ces hommes à Dieu, un caractère d'universalité, apporta dans le monde l'idée d'une société humaine, rendit possible l'élaboration des règles juridiques pouvant servir de fondement à l'ordre international.

Après 1475, après la chute de Rome, après l'avènement du christianisme, après sa proclamation de l'unité du genre humain et l'égalité des races, l'égalité des sociétés politiques devenait possible; la loi de la charité, et tout au moins la loi de la justice, pouvait être substituée à la loi de la force. Appuyé sur ces deux idées, le droit international pouvait naître et un lien juridique devenait possible entre les États, obligés de respecter la parole donnée et de se soumettre à des devoirs d'humanité à l'égard de l'ennemi, des blessés, des peuples vaincus.

Des siècles devaient s'écouler avant que ces idées nouvelles puissent pénétrer dans la mentalité des gouvernants. Les deux dernières guerres, celle de 1914 à 1918 et celle que nous vivons présentement — [M. Perrault écrit ce texte en 1944] — démontrent que ces idées lancées dans le monde il y a deux mille ans ne sont pas encore parvenues à dominer les relations formées entre les diverses nations ni à s'imposer comme règle de conduite à la société internationale...

Souhaitons que la fin de la guerre commencée en 1939 amène les États à fixer définitivement ce droit international et à en constituer la base de l'ordre international.

Pour atteindre cet objectif, il faudra codifier le droit international, lui reconnaître un fondement objectif et chrétien, l'appliquer au moyen d'une Cour permanente de justice internationale dont les jugements seront munis d'une sanction.

Le patriote ¹

Au chapitre du passé, sur la nature de la Confédération, je persiste à croire que la Constitution de 1867 créa au nord de l'Amérique un État fédératif, mais non un État unitaire. *L'Acte de l'Amérique britannique du Nord* et d'autres lois adoptées depuis 1867 par le Parlement impérial réunirent sous le nom de « Puissance du Canada » non pas seulement des parties de territoires, mais neuf provinces, c'est-à-dire des entités juridiques possédant, au point de vue constitutionnel, une vie propre. Cette théorie fut reconnue encore en ces dernières années à Londres, lors de certaines conférences impériales, notamment en 1929. Cette conception se retrouve dans la conclusion de ces conférences impériales arrêtée le 11 décembre 1931, dans le *Statut de Westminster*, par lequel le Parlement impérial reconnut aux Dominions, notamment au Canada, une physionomie indépendante. Si ce *Statut de Westminster* décrète que chaque Dominion constitue un membre libre de la communauté des nations britanniques, il sauvegarde, en réalité, les lois adoptées de 1867 à 1930 par le Parlement impérial concernant le Canada et réaffirme les droits que possèdent, aux termes de ces lois, les différentes provinces canadiennes.

Mais la Constitution de 1867, fit plus que d'unir des provinces. Elle reconnut l'existence à deux éléments ethniques, deux nationalités séparées par leurs aspirations, par les croyances religieuses, la langue, leurs attaches particulières à des courants civilisateurs différents. Deux groupements religieux, le catholique et le protestant, sont nommément désignés dans la Constitution de 1867; deux langues, la française et l'anglaise, y sont déclarées d'un usage parfois facultatif, parfois obligatoire; les lois des différentes provinces y sont maintenues. Comment en face de ces textes ne pas admettre que le caractère domi-

1. Extrait d'une conférence donnée à la Semaine sociale du Canada, le 21 juillet 1937, à Saint-Hyacinthe, sous la présidence de S. Ém. le cardinal Villeneuve.

nant de la Constitution de 1867 c'est celui d'un contrat, d'un traité entre deux races, la française et l'anglaise, deux communautés religieuses, l'une catholique, l'autre protestante? Comment nier en face de pareils textes que l'Acte fédératif de 1867 voulut poser une base permanente à la vie de ces deux éléments ethniques qui dominaient ici en 1867 et dominant encore aujourd'hui? Comment en face de pareils textes ne pas admettre que cette Constitution voulut l'égalité parfaite de traitement entre ces deux groupes ethniques, non pas seulement dans la province de Québec, mais dans tout le territoire canadien?

Les Canadiens français et les Anglo-Canadiens appuient leur particularisme de race sur des lois historiques, politiques, constitutionnelles. Ils peuvent, avec raison, prétendre que l'histoire — celle-ci plus ancienne pour les Canadiens français que pour les Anglo-Canadiens — et la Constitution de 1867 posent des différences essentielles entre, d'une part, ces nationalités française et anglaise au Canada et, d'autre part, certains peuples qui, en d'autres pays, devinrent partie d'un État à la suite d'une guerre ou d'un traité, mais ne peuvent pas invoquer, dans la revendication de leurs droits, des textes aussi précis que ceux que renferme la Constitution canadienne.

L'heure est-elle venue de modifier cette situation de droit et de fait? Serions-nous justifiables de pousser vers la fusion ou le mélange tous ces éléments divers? Devons-nous faire machine arrière, revenir brusquement au point où nous en étions en 1867, au fractionnement de l'État canadien? Présentement, des réponses négatives semblent seules convenir à ces deux questions...

Canadiens français et Anglo-Canadiens forment, aujourd'hui encore, plus de quatre-vingts pour cent de la population totale du Canada. C'est le devoir de tout Canadien appartenant à l'une ou à l'autre de ces deux races de conserver la vie à cet État, laissant à l'avenir et à Dieu le soin de le modifier, sans heurt ni violence.

Ce qui importe présentement, c'est un déploiement accru d'activité chez chaque individu, chaque collectivité,

afin que tous deviennent, ainsi, pour notre pays cause de force et de grandeur. Ce qui importe, c'est la coopération entre leurs idées, leurs efforts, leurs actions. Possédant une vue nette, exacte de la Constitution de 1867, qu'ils consentent les sacrifices nécessaires pour que son esprit ne soit pas enseveli sous les rivalités personnelles, l'égoïsme des ambitions, les préjugés de caste et de clan.

Unité nationale chez les Canadiens français, union entre ceux-ci et les autres peuples vivant au Canada, conclusion, si vous le voulez bien, de cette causerie que je voudrais envelopper de confiance et d'espoir. Mais comme il faut commencer par pratiquer ce que l'on prêche aux autres, que les Canadiens français, avant que de parler d'union canadienne, mettent enfin un terme à leurs dissensions, qu'ils établissent enfin dans leurs rangs l'harmonie intérieure, la création la plus urgente dont doivent se préoccuper désormais ceux qui admettent la raison d'être de notre nationalité et veulent l'accomplissement de sa mission en terre américaine.

Le catholique ¹

Pie XI recommandait, en février 1926, aux chefs de l'Action sociale italienne « d'incarner dans les faits nouveaux et changeants la vérité sociale et religieuse qui, elle, ne change pas » et de le faire « avec une prévoyance éclairée et en pleine résignation avec ces changements ».

Au milieu de la confusion universelle des idées, le catholique possède, dans le champ de la pensée, cet avantage certain de savoir ce que l'Église veut et enseigne. Il lui reste à aider, par les moyens qui lui sont propres, à l'application de cet enseignement en un temps et dans un pays donnés.

Mais pour que son œuvre ne soit pas néfaste ou vaine, vous apercevez tout de suite à quelles conditions le laïque doit ainsi collaborer à l'apostolat doctrinal de l'Église. Il ne saurait être le dirigeant. Son rôle est d'aider, non de guider. Et si son premier devoir est de connaître à fond la pensée et l'enseignement de l'Église, son second est de connaître les prescriptions de l'autorité religieuse et d'y demeurer fidèle. D'un mot Mgr Pâquet résuma cette attitude imposée aux laïques: « Le zèle des laïques doit se renfermer dans de justes limites de soumission, de docilité, de déférence vis-à-vis de l'autorité religieuse. »

Si le laïque veut faire pénétrer les principes de la philosophie chrétienne intégrale dans notre ordre social et politique; s'il veut les relier à notre vie canadienne; si, d'autre part, il se heurte à des réalités, à des difficultés d'application, qui le guidera pour le protéger contre l'erreur? Qui lui dira qu'il est permis de soumettre, de telle ou telle manière, notre vie nationale à telle doctrine de l'Église en matière d'éducation, par exemple, de législation, ou d'œuvres d'assistance ou de prévoyance sociales? Aussi longtemps que l'autorité religieuse n'aura point formelle-

1. Extrait d'une conférence sur « la Participation des laïques à l'apostolat intellectuel de l'Église », donnée à la première session de l'Académie canadienne de Saint-Thomas d'Aquin, à l'université Laval (Québec), le 13 novembre 1930.

ment pris position, il sera justifiable, je le présume, d'émettre les idées que lui dictera sa conscience chrétienne. Le jour où l'autorité religieuse aura indiqué la route à suivre, la solution que requiert tel ou tel problème, ne serait-ce point nier son titre de catholique que de vouloir chercher ailleurs, serait-ce même dans sa pensée individuelle, une ligne de conduite ?

Cet apostolat intellectuel, s'il entraîne pour les laïques une part plus grande d'initiative, les soumet également à un risque plus grave d'erreur. Il leur impose donc un état d'esprit, une disposition d'âme, une attitude particulière à l'égard des gouvernants dans l'Église. Connaître à fond la doctrine établie, suivre avec soumission les directives actuelles de l'Église, telles sont bien les deux règles qui permettront au laïque de se prémunir contre la possibilité d'errer en ce domaine de l'apostolat intellectuel.

Du point de vue de la doctrine établie, les catholiques d'aujourd'hui ont de précieux avantages. Depuis un siècle surtout, l'Église précise sa pensée traditionnelle sur maints sujets que l'époque contemporaine remet en discussion. Comment cette doctrine sera-t-elle appliquée aux conditions sociales de notre temps ? Prêchant l'absolu, les laïques vivent dans le relatif. Que de récifs ! Les passes dangereuses sont éclairées par les feux fixes des encycliques et des lettres papales. La lumière qui en descend permet-elle, chaque jour et pour chaque difficulté, de voir l'écueil et de l'éviter ? Les circonstances posent constamment des problèmes dont la solution par le Souverain Pontife ne sera indiquée que plus tard. En attendant il faut agir, agir en esprit de simplicité et de droiture. La règle de conduite ne sera-t-elle pas la soumission à la hiérarchie immédiate, à la direction des évêques, chargés précisément d'orienter les consciences catholiques dans un territoire particulier ?...

Les laïques qui, par leurs actions quotidiennes, leurs paroles ou leurs écrits, voudront aider en notre pays à la diffusion de la pensée catholique, mettront d'abord à la base de leurs services une doctrine éclairée, une entière

bonne foi, une diligence à toute épreuve aux intérêts primordiaux de l'Église, une soumission respectueuse à l'égard de ses guides autorisés. Animés d'un tel esprit, ils contribueront aux bienfaits que l'apostolat intellectuel de Rome apporte au monde depuis deux mille ans. Et, puisque cet apostolat apparaît plus nécessaire que jamais, l'assistance des laïques peut devenir plus utile, en particulier dans notre pays canadien.

(*Cum permissu superiorum*)

PUBLICATIONS DE M. PERRAULT

- La participation des laïcs à l'apostolat intellectuel de l'Église*.....32 pp. - 15 sous
La Coopération nationale ou l'Unité nationale et l'Union canadienne.....24 pp. - 10 sous
Le Droit, soutien de l'ordre international.....32 pp. - 15 sous
Religion, culture et liberté au Canada.....80 pp. - 25 sous

Les quatre: 50 sous franco

INSTITUT SOCIAL POPULAIRE

25, RUE JARRY OUEST

MONTRÉAL

L'ŒUVRE DES TRACTS

172. *Les Carrières* — V.
A. Champagne et P. Joncas
174. *Les Carrières* — VI. A. Rioux et A. Godbout
176. *Le Message de Jésus... Ses sources* — II.
R. P. L.-A. Tétrault, S. J.
177. *L'Église de Rome et les Églises orientales*.
Abbé J.-A. Sabourin
178. *Les Carrières* — VII.
E. L'Heureux et A. Léveillé
183. *L'Apostolat* . J. Sylvestre et A. Provencher
184. *Pour le plein rendement des Retraites fermées*.
E. Mathieu et M. Chartrand
185. *Mgr Provencher* . R. P. Alex. Dugré, S. J.
186. *Les Carrières* — VIII.
E. Minville et A. Laurendeau
187. *Saint Jean Bosco* . P. René Girard, S. J.
189. *La Retraite fermée et les jeunes*.
Jean-Paul Verschelden
190. *Armand La Vergne* . XXX
191. *Les Bx Martyrs Jésuites du Paraguay*.
R. P. Tennesson, S. J.
197. *Pacifisme révolutionnaire*. « Lettres de Rome »
198. *L'Œuvre des Gouttes de lait paroissiales*.
Dr Joseph Gauvreau
199. *Les Jésuites* Abbé Joseph Gariépy
200. *L'Œuvre des Terrains de Jeux* O. T. J.
201. *Sous la menace rouge*.
R. P. Archambault, S. J.
202. *Un quart d'heure au pays du Soleil Levant*.
Paul-Émile Léger, P. S. S.
206. *L'Action catholique* — I S. S. Pie XI
207. *Le Cinéma* S. S. Pie XI
210. *Sœur Mathilde de la Providence*.
Marie-Claire Daveluy
212. *Notre régime pénitentiaire* . Dr Joseph Risi
213. *L'Ordre social chrétien* Cardinal Liénart
215. *Lettre apostolique « Nos es muy »* S. S. Pie XI
216. *Le Père Marquette* . Alexandre Dugré, S. J.
217. *Sur les pas du Frère André*.
Frère Léopold, C. S. C.
218. *La Mission Saint-Joseph de Sillery*.
R. P. Léon Pouliot, S. J.
219. *L'Espagne dans les chaînes* Gil Robles
220. *L'Expérience d'Antigonish*.
Mgr Livain Chiasson
221. *Le Saint Rosaire*.
S. S. Pie XI et S. S. Léon XIII
222. *Retraites pour collégiens* . Abbé A. Mignolet
223. *L'Impérieuse Mission de la jeunesse*.
Roger Brossard
225. *Congrès Eucharistique National de Québec*.
R. P. Auguste Grondin, S. S. S.
226. *Lettre sur le communisme*.
S. Exc. Mgr Georges Gauthier
227. *Le Bienheureux Pierre-Julien Eymard*.
R. P. Léo Boismenu, S. S. S.
228. *Mémoires des minorités au Canada* O. T.
229. *La Vierge en Nouvelle-France* — I.
P. Charles Dubé, S. J.
230. *Congrès mondial de la Jeunesse* E. S. P.
231. *Doit-on tolérer la propagande communiste?*
Abbé Camille Poisson
232. *Une Université catholique au Japon*.
R. P. Hugo Lasalle, S. J.
233. *Le Front unique, piège communiste*.
Entente internationale anticommuniste
234. *The Boney of Fascism in Québec. The Québec « Padlock Law »*.
H. F. Quinn et G. A. Coughlin, K. C.
235. *Vœux du premier Congrès de tempérance*.
E. S. P.
236. *Doit-on laisser les enfants entrer au cinéma?*
Comité des Œuvres catholiques
241. *Lettre à l'épiscopat des Îles Philippines*.
S. S. Pie XI
242. *Que pensent les maîtres de l'U. R. S. S.?*
S. E. P. E. S.
243. *La Soumission de « l'Action française »* . E. S. P.
244. *Les Canadiens français et le Nouvel Ontario*.
Dr Raoul Hurtubise
245. *Une élite dans l'industrie* . Abbé B. Gingras
247. *La Vierge en Nouvelle-France* — II.
P. Charles Dubé, S. J.
248. *Allocutions de Noël* S. S. Pie XII
249. *La Nouvelle Tactique du Komintern*.
Entente internationale
251. *L'Histoire du Canada commence-t-elle en 1760?*
G.-E. Marquis
252. *Mgr Langevin* Abbé Léonide Primeau
253. *Les Missions de la Compagnie de Jésus*. S. J.
256. *IV^e Centenaire de la Compagnie de Jésus*.
S. S. Pie XII
259. *Messages* Maréchal Pétain
260. *Les Martyrs jésuites*.
R. P. Archambault, S. J.
261. *La Puissance de la presse et sa mission*.
Mgr Philippe Perrier
265. *Trois regards sur Haïti* . Abbé B. Gingras
266. *Jésuites* E. S. P.
267. *Y a-t-il une spiritualité d'Action catholique?*
Mgr Guerry
268. *Directives d'Action catholique* . S. S. Pie XII
269. *Montréal, ville inconnue*. Pierre Angers, S. J.
270. *La dévotion à la sainte Famille*.
R. P. Archambault, S. J.
271. *Ville-Marie* Abbé Lionel Groulx et
Mgr Olivier Maurault, P. S. S.
273. *Nous maintiendrons*. Antoine Rivard, C. R.
274. *Le Couvre-Feu* . R. P. Archambault, S. J.
275. *La Nativité de la Sainte-Vierge d'Hochelega*.
Abbé Henri Deslongchamps
277. *La Retraite Fermée et la paix sociale*.
A.-H. Tremblay
278. *La Question sociale* Evêque anglais
279. *Les Internationales* C.-E. Campeau
280. *La Prière pour les prêtres*. Marc Ramus, S. J.
283. *Le T. R. P. Wladimir Ledochowski*.
R. P. Joseph Ledit, S. J.
284. *Le Komintern* E. S. P.
286. *Le Français en Acadie* Mgr Robichaud
288. *L'Œuvre des Vocations*.
R. P. Archambault, S. J.
290. *La Russie soviétique* Max Eastman
291. *Mission des Universités* Lord Halifax et
Oscar Halecki
292. *La Pologne héroïque et martyre* E. S. P.
293. *La guerre germano-soviétique et la question du bolchéisme* E. I. A.
294. *Mère Marie-du-Saint-Esprit*.
Abbé Clovis Rondeau, P. M. E.
295. *La Révolution nationale* Oliveira Salazar
297. *L'Attaque des Soviets contre le Vatican*.
Mgr Fulton Sheen
298. *La Délinquance juvénile et la guerre*.
R. P. Valère Massicotte, O. F. M.
299. *Un programme de prophylaxie*.
Paul Gemahling
300. *Le Centenaire des Sœurs Grises*.
Abbé Léonide Primeau
301. *Pourquoi voter — Comment voter* . E. S. P.
302. *Russie et communisme* E. S. P.
303. *La Terre qui naît* . R. P. Alex. Dugré, S. J.
304. *Le foyer familial et la responsabilité des parents*
J.-Omer Asselin
307. *S. S. Pie XII et la Papauté*.
Chanoine Alphonse Fortin
308. *L'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu*.
Maurice Ruest, S. J.
309. *Karl Lueger* P. Coulet
310. *Justice pour la Pologne* . Abbé L. Lefebvre
et Dr J. J. McCann, M.P.
311. *Le Canada, son passé, son avenir*.
Thibaudeau Rinfret
312. *L'Évolution de l'Action catholique ouvrière*.
Abbé Maxime Hua
313. *Bases essentielles de l'Union panaméricaine*.
Guillermo Gonzalez, S. J.
315. *Journal de retraite* Joseph Toniolo
316. *Centenaire de la conversion du cardinal Newman*.
Alexandre Dugré, S. J.

L'OEUVRE DES TRACTS

317. *Faut-il continuer la lutte contre le communisme?* E. S. P.
318. *La vérité sur l'Espagne*. Mgr Pla y Deniel
319. *La Charité chrétienne*. Eugène Thérien
320. *Voix catholique de l'Allemagne et de l'Autriche*. Episcopat
321. *Au pays de Joliet*. Dollard Cyr
322. *Les œuvres pontificales de charité durant la guerre*. R. P. Cavalli, S. J.
323. *Les Sœurs de Saint-Paul de Chartres en Gaspésie*. Abbé Pierre Veilleux
324. *Franco et l'Espagne*. E. S. P.
325. *La première Sainte américaine*. Luigi d'Apollonia, S. J.
326. *Cinquante ans de journalisme catholique*. E. S. P.
328. *Pour les bibliothèques publiques*. G.-E. Marquis
329. *L'Établissement des jeunes*. J.-M. Gauvreau
330. *Dans les trois Amériques*. Chanoine Cardijn
331. *Regards sur l'Allemagne occupée*. E. S. P.
332. *Les « témoins » d'une sottise*. René Bergeron
333. *L'Apostasie des temps nouveaux*. R. P. Desqueyrat, S. J.
334. *Le Bx Contardo Ferrini*. Gaetano di Sales
335. *Mgr Philippe Perrier*. Omer Héroux
- Chan. Groulx, L.-Athanase Fréchette
336. *L'U. R. S. S., terre d'oppression*. E. S. P.
337. *Bernardin Réalino*. J. L'Archevêque, S. J.
338. *Le Logement ouvrier*. Chanoine Lesage
339. *La bonne Eglise?*... Patrick Harvey, S. J.
340. *Sous le régime soviétique*. XXX
341. *La Retraite de trente jours*. Joseph Ledit, S. J.
342. *Catholiques de tous les pays, unissez-vous!* R. P. Remigius Dieteren, O. F. M.
343. *Une vie rayonnante*. Mme R. Rouleau
344. *Vers les brébis perdues*. Abbé Georges Thuot
345. *Vers la compétence*. R. P. Archambault, S. J.
346. *Lecteurs et Libraires I*. P. P. Gay, C. S. Sp.
347. *Lecteurs et Libraires II*. P. P. Gay, C. S. Sp.
348. *Jeunesse communiste internationale*. E. S. P.
349. *Pour un dimanche chrétien*. R. P. Archambault, S. J.
350. *Le mouvement international catholique*. Giovanni Hoyois
351. *Qu'est-ce que la Bible?* J.-L. Vézina, S. J.
352. *La paix pour la famille et par la famille*. R. P. Bernardin Verville, O. F. M.
353. *La Hongrie dans l'état de fer*. J. Navier
354. *L'Eglise de Chine*. P. Mertens, S. J.
356. *Le Jubilé sacerdotal de Pie XII*. R. P. Archambault, S. J.
357. *La dixième province du Canada*. E. S. P.
358. *Le Comité de la Surtoissance française en Amérique*. Abbé Adrien Verrette
359. *Formation religieuse dans l'enseignement secondaire*. P. Fernand Porter, O. F. M.
360. *Cinquante ans à la Délégation apostolique*. R. P. Luigi d'Apollonia, S. J.
361. *L'Année sainte*. R. P. Archambault, S. J.
362. *Procédés actuels d'investigation de la conscience*. Joseph Gérard, P. S. S.
364. *Jérusalem et les Lieux Saints*. E. S. P.
365. *Les valeurs humaines dans le domaine rural*.
366. *Auxiliaires du Purgatoire*. M. René-Bazin
367. *Pourquoi aimer le Moyen Age*. R. P. Benoît Lacroix, O. P.
368. *Pourquoi une fédération des Sociétés Saint-Jean-Baptiste*. Rodolphe Laplante
370. *Paroisse et démocratie au Canada français*. S. Exc. Mgr Maurice Roy
371. *Claret, émule de Xavier*. Jean Genest, S. J.
373. *Les Carrières*—X. A.-J. Laurence et J.-A. Messier
374. *L'Éducation chrétienne*. S. Exc. Mgr Léger
375. *La doctrine sociale de Léon XIII et de Pie XI*. Joseph-P. Archambault, S. J.
376. *Haiti, pays catholique et français*. I. S. P.
377. *Les Néo-Canadiens*. René Gauthier
378. *Dans le sillage de Mère Bourgeoys*. J.-Donat Dufour
379. *La vie religieuse d'après Pie XII*. R. P. René Carpentier, S. J.
380. *Le bon Père Frédéric*. O. Lamontagne, O. F. M.
381. *Le premier évêque de Gaspé*. Maurice Lebel, M. S. R. C.
382. *Les Canadiens français et l'organisation militaire*. Lorenzo Paré
383. *Le Tiers-Ordre et les autres associations*. Joseph Folliet
384. *La Charité et les misères humaines*. Abbé Ch.-Edouard Bourgoys
385. *La résistance de la Chine apostolique*. I. S. P.
386. *Mission de l'université*. S. Exc. Mgr Léger
- 387-388. *Congrès mondial de l'Apostolat des laïcs*. I. S. P.
389. *La Fraternité Sacerdotale*. Abbé Anselme Longpré
390. *Crise de fidélité française?* Chanoine Groulx
391. *Le grand mensonge des assurances sociales soviétiques*. CILACC
392. *Les « Retraites du Pape »*. Joseph-P. Archambault, S. J.
393. *Les Problèmes religieux en Amérique latine*. Eugène Pellegrino, S. J.
394. *Le Réarmement moral*. Maurice Guérin
395. *Les Exercices spirituels de saint Ignace*. Abbé Anselme Longpré
396. *Dans la gloire de Rome*. S. Em. le cardinal Léger
397. *Le Jeûne eucharistique*. I. S. P.
398. *Un grand apôtre populaire, Julien Maunoir*. Gilles Langevin, S. J.
399. *Guillaume-Joseph Chaminade*. J. Verrier, P. M.
400. *L'Ordre de Prémontré*. Anastase Turcotte, O. Praem.
401. *Jésus, mendiant d'amour*. Ernest Pallascio-Morin
402. *Instituts séculiers*. Pie XII
403. *Frédéric Ozanam*. I. S. P.
404. *La famille Papin*. Joseph-Papin Archambault, S. J.
405. *Petit Guide de l'Année mariale*. I. S. P.
406. *La Nouvelle-France et sa dévotion à l'Immaculée Conception*. R. P. Jean-L. Allie, O. M. I.
407. *Le Dr Philippe Hamel*. René Chalout
408. *Les Philippines*. XXX
409. *La Famille d'aujourd'hui*. S. Exc. Mgr Caza
410. *Problèmes d'actualité*. S. Exc. Mgr Montini
411. *Démasker le communisme*. XXX
412. *L'abbé Quirion*. S. Exc. Mgr Baudoux
413. *M^o Antonio Perrault*. Joseph-P. Archambault, S. J.

N. B. — Les numéros omis sont épuisés

Prix : 20 sous l'exemplaire. Abonnement (6 numéros par année) : \$1.00

LES ÉDITIONS BELLARMIN, 8100, rue Saint-Laurent, Montréal

